



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION D'UNE
CONVENTION SUR LES REGLES DE DROIT MATERIEL
APPLICABLES AUX TITRES INTERMEDIÉS

**Comité sur les marchés émergents
et les questions de suivi et de mise en œuvre
Deuxième réunion
Istanbul, 11 – 13 novembre 2013**

UNIDROIT 2013
S78B/CEM/3/Doc. 2 prov.
Original: anglais
novembre 2013

PROJET DE PLAN ANNOTE

**GUIDE LEGISLATIF CONTENANT DES PRINCIPES ET DES REGLES VISANT A AMELIORER
LES TRANSACTIONS SUR LES MARCHES EMERGENTS**

PROJET DE PLAN ANNOTE
GUIDE LEGISLATIF CONTENANT DES PRINCIPES ET DES REGLES VISANT A AMELIORER LES
TRANSACTIONS SUR LES MARCHES EMERGENTS

Légende:

Droit réglementaire/public: Gris

Droit hybride (public/privé): Noir

Droit privé: Noir gras

I. CONSTITUTION

- a. Activités des organisateurs du marché sur les marchés de valeurs mobilières
- b. Etablissement d'un marché boursier (ou d'un autre marché) et droits de ses membres
- c. Charte d'un marché boursier
- d. Règles d'un marché boursier
- e. Exigences d'un marché boursier
- f. Organisation de la négociation dans un marché boursier
- g. Marchés "régis" et marchés "non régis"
- h. Nature / types de titres**
- i. Rôle des intermédiaires**
- j. Etapes de l'émission de titres de placement publics et privés
 - i. Processus de détermination du prix initial
 - ii. Relations contractuelles et patrimoniales entre émetteur, intermédiaires & syndicataires ("underwriters"), et titulaires de comptes
- k. Enregistrement d'une émission de titres et d'un prospectus
- l. Conditions d'un prospectus
- m. Contrats privés**

II. SURVEILLANCE

- a. Contrôle des intermédiaires
- b. Marchés réglementés contre marchés non réglementés
- c. Réglementation se rapportant à l'émetteur
 - i. Divulgence des informations
 - ii. Interdiction des informations d'initiés
 - iii. Paramètres pour la divulgation d'information sur les marchés boursiers
 - iv. Réglementation du marché de titres
 - 1. Agence gouvernementale qui supervise la réglementation des marchés
 - 2. Organismes d'autoréglementation
- d. Les agences gouvernementales qui contrôlent la surveillance du marché
- e. Associations d'investisseurs**
- f. Processus d'émission
- g. Contrôle indépendant
- h. Cadre pour la divulgation, prévention du délit d'initié, et autres formes d'abus de marché et conduit des participants du marché

III. TITRES

- a. Nature des titres**
 - i. Titres intermédiés / non intermédiés**
 - ii. Titres avec certificat / sans certificat**
- b. Nature des droits du titulaire de compte (y compris droits de propriété) sur les titres intermédiés**
- c. Types de titres**
 - i. Capital**
 - 1. Actions**
 - 2. Organismes de placement collectifs**
 - 3. Fonds communs de placement**
 - 4. Trusts**
 - 5. Véhicules de titrisation**
 - ii. Titres de créance**
 - 1. Obligations de société**
 - 2. Obligations municipales**
 - 3. Obligations d'Etat**
 - 4. Bons du Trésor**
 - iii. Dérivés**
 - 1. Contrats d'échange**
 - 2. Options**
 - 3. Contrats à terme ferme**
 - 4. Autres dérivés**
 - iv. Certificats d'investissement**
 - v. Bons d'épargne (dépôt)**
 - vi. Billets à ordre**
 - vii. Titres adossés à des créances**
 - viii. Produits**

IV. OPERATIONS

- a. Egalité d'accès des participants au marché
- b. Infrastructure de détention
 - i. Condition d'émission d'actions/titres
 - ii. Dépositaire central de titres
 - iii. Absence de relation directe
- c. Dépôt de titres**
 - i. Enregistrement de titres**
 - ii. Propriété de titres**
- d. Transfert de titres**
 - i. Convention**
- e. Loi non conventionnelle**
- f. Rôle et importance de la garantie**
- g. Systèmes de compensation de titres et systèmes de règlement-livraison
- h. Droits de vote / dividendes, intérêts et autres distributions
- i. Caractère fongible des titres et ségrégation**
 - i. Caractère fongible des titres; actions interchangeable;**
 - ii. Différents modèles de ségrégation.**

V. DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

a. Droits

- i. Investisseurs (titulaire de compte /actionnaire)
 1. Droits attachés (actionnaire)
 - a. Droits de vote
 - b. Répartition des revenus / dividendes
 - c. Contrôle sur le conseil d'administration
 - d. Préférence en cas de souscription d'actions
 2. Droit de disposer des titres (titulaire de compte)
 3. Droit d'utiliser les titres en garantie d'un prêt (titulaire de compte)
 4. Droit de détenir autrement qu'auprès d'un intermédiaire
- ii. Transfert et constitution de droits en faveur des tiers
 1. Titres intermédiés
 - a. Constitution – opposabilité
 - b. Transfert – opposabilité
 - c. Droits non conventionnels
 - d. Forme des dispositifs de sécurité (y compris le transfert de propriété)
 - e. Rang
 - f. Acquisition de bonne foi
 - g. Réalisation
 2. Titres non intermédiés
 - a. Constitution – opposabilité
 - b. Transfert – opposabilité
 - c. Droits non conventionnels
 - d. Forme des dispositifs de sécurité (y compris le transfert de propriété)
 - e. Rang
 - f. Acquisition de bonne foi
 - g. Réalisation
- iii. Intermédiaires
 1. Eventuelles situations d'indemnisation

b. Obligations

- i. Intermédiaires
 1. Détention d'une quantité suffisante de titres
 - a. Méthodes de correction
 - b. Méthodes de répartition des pertes
 2. Ségrégation de titres
 3. Affectation de titres
 4. Divulgarion de l'information
 5. Versement de dividendes, droits et autres distributions
- ii. Actions de l'émetteur
 1. Exigences de divulgation de l'information
 - a. Identification des parties pertinentes
 - b. Rapports financiers
 - c. Signalement d'événements importants

c. Responsabilité

- i. Titulaires de comptes
 1. Fraude
 2. Délit d'initié
 3. Pratiques commerciales interdites
- ii. Emetteurs
 1. Fraude
 2. Publication

- 3. Pratiques commerciales interdites
- 4. Déclarations, promesses et prévisions fausses, trompeuses ou mensongères
- 5. Délit d'initié
- 6. Défaut de divulgation d'information
- iii. Intermédiaires
 - 1. Fraude
 - 2. Pratiques commerciales interdites
 - 3. Déclarations, promesses et prévisions fausses, trompeuses ou mensongères
 - 4. Défaut de divulgation d'information
 - 5. Absence de relation directe
- iv. Sociétés
 - 1. Fraude
 - 2. Pratiques commerciales interdites
 - 3. Délit d'initié
 - 4. Déclarations, promesses et prévisions fausses, trompeuses ou mensongères
 - 5. Défaut de divulgation d'information
- d. Sanctions
 - i. Sanctions administratives
 - ii. Sanctions pénales
 - iii. Responsabilité administrative/pénale
- e. Assurances et autres dispositifs comparables

VI. **INSOLVABILITE**

- a. Administration
 - i. Parties
 - 1. Intermédiaire
 - 2. Titulaire du compte
 - 3. *Corporation*
 - ii. Calendrier du processus
 - iii. Types de procédures
 - 1. Redressement
 - 2. Liquidation
 - iv. Administration de l'insolvabilité
- b. Questions de fond
 - i. Opposabilité des droits en cas d'insolvabilité
 - 1. Intermédiaire / titulaire de compte
 - 2. Intermédiaire / tiers
 - 3. Titulaire de compte / tiers
 - ii. Titulaire de compte / autres titulaires de comptes
 - iii. Répartition des pertes dans la procédure d'insolvabilité
 - iv. Compensation
 - v. Réalisation, appel de marge et substitution, annulation
 - 1. Reconnaissance avec transfert de propriété
 - 2. Exécution d'une sûreté
 - 3. Protection de l'appel de marge et de la substitution
 - vi. Créances du titulaire de compte dans l'insolvabilité de l'intermédiaire
 - 1. Ségrégation
 - 2. Rang du titulaire de compte
 - 3. Perte
 - 4. Annulation
 - 5. Répartition des pertes / distribution
 - 6. Recouvrement des avoirs
- c. Insolvabilité internationale

VII. CONFLIT DE LOIS

- a. Question en cas d'opérations transfrontières
- b. Convention de la Haye sur les titres
- c. Règle de conflit de lois
- d. Prescriptions subsidiaires
- e. Droits des tiers
- f. Modification de la loi applicable
- g. Procédure d'insolvabilité